

**Département de la Moselle  
Arrondissement de Thionville  
COMMUNE D'ILLANGE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 Septembre 2019**

Sous la présidence de Daniel PERLATI, Maire

**Présents** : M. Daniel PERLATI - M. Marc LUCCHINI - M. Gabriel HOFFMANN - Mme Martine GERGAUD - M. François MARQUET – Mme Christine KUNERAT - Mme Valérie HASELMEIER - M. Didier JACQUES - Mme Nathalie JUNG - M. Christophe LEYENDECKER - Mme Sophie FROMOND - M. Christian SUBTIL.

**Absents excusés** : Mme Monique LEYENDECKER donne procuration à M. Christophe LEYENDECKER - Mme Marie-Thérèse KEUVREUX donne procuration à Mme Nathalie JUNG - M. Patrick GRASSER donne procuration à M. François MARQUET - M. Dominique LE PEMP donne procuration à M. Daniel PERLATI - Mme Christelle HUNEAU donne procuration à M. Marc LUCCHINI - M. Christophe GUTH

Conseillers élus : 19 - Conseillers en exercice : 18 - Conseillers présents 12

**N° 2019-032 – Rétrocession technique du « réseau d'adduction d'eau potable et de défense incendie » Mégazone d'Illange-Bertrange**

Le Département de la Moselle a confié à la SEBL, l'aménagement de la Mégazone d'Illange-Bertrange. Cet aménagement comprenait la réalisation d'ouvrages publics destinés à être remis aux collectivités compétentes.

Le programme des équipements publics comprenait la réalisation d'un « réseau d'adduction d'eau potable », « d'une défense incendie » destinés à être remis à la commune d'Illange.

(Voir procès-verbal joint en annexe)

Le Conseil Municipal :

- autorise M. le Maire à signer le procès-verbal de rétrocession.

Fait et délibéré à Illange, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

La présente délibération a été publiée le 12 septembre 2019

Pour copie conforme,  
Illange, le 12 septembre 2019  
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
057-215703430-20190911-DCM2019032-DE  
Date de télétransmission : 12/09/2019  
Date de réception préfecture : 12/09/2019